

Question de Kattrin Jadin à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les contacts avec les autres pays en vue de la réouverture des frontières" (55000718P)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, si je vous interroge aujourd'hui, c'est parce que je pense que vous avez mal répondu aux demandes qui avaient été formulées en la matière en commission. Le 13 (?) mai dernier, vous avez reçu un mandat très clair du Conseil national de sécurité, qui visait, dans son point e, à trouver les accords matériels nécessaires pour permettre l'ouverture progressive de nos frontières et notamment en respectant ce que l'Union européenne préconise en la matière.

Trois éléments doivent ainsi être pris en considération selon l'Union européenne, dont le fait qu'on peut en tant que pays avoir une approche différenciée selon la géographie du pays et sa situation épidémiologique. Si, dans une région frontalière, les situations épidémiologiques sont similaires, il est tout à fait possible de procéder à une ouverture de frontières.

Monsieur le ministre, vous étiez censé mettre en place ces accords matériels. J'aimerais savoir où en sont vos contacts avec vos homologues des Affaires intérieures des Pays-Bas, ainsi que de l'Allemagne et du Luxembourg.

Ces pays n'ont jamais fermé leurs frontières avec la Belgique. Avez-vous déjà obtenu les autorisations nécessaires pour procéder à cette ouverture?

Ces contrôles physiques à nos frontières sont difficilement vécus par nos concitoyens, parfois pour des raisons économiques, et d'autres pour des raisons familiales le vivent encore plus mal. Cela donne aussi une image désuète de la Belgique, centre de l'Union européenne, et de nos relations diplomatiques.

Pieter De Crem, ministre: Madame Jadin, votre question qui traite de la levée des restrictions aux frontières intérieures et extérieures de l'Union fait actuellement l'objet d'une concertation européenne. À ce titre, la Commission européenne a annoncé lundi qu'elle avait décidé de recommander aux États membres de prolonger jusqu'au 15 juin les mesures restrictives aux frontières extérieures. La majorité d'entre eux ont également pris des dispositions pour limiter entre eux les déplacements.

Hier, la Commission a publié une communication relative à la levée des mesures aux frontières intérieures, ainsi qu'à la relance des secteurs du transport et du tourisme. Dans ce contexte, elle a voulu fournir un cadre aux États membres, grâce auquel ils peuvent décider de manière coordonnée de lever progressivement les restrictions de voyage applicables dans leur pays.

En ce qui concerne le nôtre, le Conseil national de sécurité a confirmé hier que les déplacements non essentiels en provenance et à destination de notre pays resteront interdits au moins jusqu'au 8 juin. Le transport de marchandises et les déplacements motivés par des raisons professionnelles ou familiales urgentes sont néanmoins autorisés, tandis que ceux qui poursuivent un objectif touristique ne le sont pas jusqu'à nouvel ordre.

S'agissant d'un nouvel assouplissement, le Groupe d'experts en charge de la stratégie de sortie (GEES) communiquera un avis au Conseil national de sécurité. Le principe de base est que la levée des restrictions doit être progressive tant sur le plan géographique qu'en termes de finalité et dans la mesure où la situation épidémiologique le permet. Il doit donc être possible de lever les restrictions entre pays voisins lorsque leur situation est comparable et que les mesures prises pour réduire le risque de contamination sont du même niveau.

Ce lundi encore, le ministre français de l'Intérieur, mon homologue Christophe Castaner, a fait savoir que la France poursuivrait ses contrôles frontaliers jusqu'au mois d'octobre de cette année. Je reste en contact hebdomadaire avec mes homologues européens en charge des Affaires intérieures, en particulier avec ceux des pays limitrophes: M. Castaner déjà cité, Mme Patel (pour le Royaume-Uni), Mme Bofferding (pour le Grand-Duché de Luxembourg), M. Seehofer (pour l'Allemagne) et aussi mon collègue néerlandais. Tous partagent le même souci. Enfin, je participerai demain à une vidéoconférence consacrée à ce problème.

Une décision à ce sujet devrait idéalement être prise d'ici une dizaine de jours. Toutefois, les discussions entre États membres et avec nos voisins doivent encore être menées à propos des nombreuses conditions. Le Conseil national de sécurité doit également en débattre sur la base d'un avis scientifique fondé du GEES.

La suppression des contrôles approfondis serait une mesure très radicale. Si nous décidons de les supprimer à toutes nos frontières, nous devons être quasiment sûrs que le virus ne pourra plus nous rattraper. Nous devons donc procéder à une double mise en balance.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, m'avez-vous écoutée? Avez-vous écouté ce que je viens d'expliquer? J'entends mais je ne partage pas l'analyse que vous faites par rapport à ce que Mme Vestager a dit au niveau de l'Union européenne. L'Allemagne l'applique: elle va ouvrir ses frontières avec le Luxembourg et le Danemark. Elle ne le fera pas avec d'autres pays, notamment la France, estimant ne pas pouvoir le faire. Elle n'a jamais fermé sa frontière avec la Belgique.

Il est tout à fait possible de gérer autrement cette approche harmonieuse que vous préconisez au niveau de l'ensemble du territoire belge, y compris en respectant les dispositions européennes en la matière. Elle est appelée de ses vœux par le Conseil national de sécurité. C'est pour cela que les contacts devaient être pris. Je sais que vous avez les autorisations utiles, notamment de certains de vos homologues, pour avancer dans ce dossier. Je souhaiterais, au nom de tous ceux qui attendent un message encourageant, qu'on soit beaucoup plus clair que cela. Je vous remercie.